

# Explication du processus de refonte des VOIC par étapes

S'échelonnant sur un minimum de 3 TGIRT Commune

1. Avant la 1<sup>re</sup> TGIRT
  - a. Identification d'une délégation de membres et de deux représentants du ministère afin de présenter le VOIC et son historique.
2. Lors de 1<sup>re</sup> TGIRT
  - a. Présentation du VOIC, de ses indicateurs et cibles et son historique
  - b. Question de compréhension sur le VOIC et son historique
  - c. Présentation des préoccupations passées (celle des membres et du ministère) sur le VOIC
  - d. Intervention des membres de la délégation
3. Juste après la 1<sup>re</sup> TGIRT et les deux semaines suivantes
  - a. Appel de préoccupation sur le VOIC (Formulaire à remplir)
4. Environ deux semaines avant la 2<sup>e</sup> TGIRT
  - a. Les membres de la délégation et les émetteurs de préoccupations se rencontrent afin de dégager les enjeux des préoccupations qui sont émises.
5. Lors de la 2<sup>e</sup> TGIRT
  - a. Il y a présentation des préoccupations par un membre de la délégation
  - b. Il y a présentation des enjeux identifiés
  - c. Les membres de la TGIRT doivent trouver un consensus sur la formulation de l'enjeu et s'assurer de ne rien échapper des préoccupations
  - d. Formation d'un comité et échange sur des pistes de solutions potentielles
6. Activité du comité de travail
  - a. Le comité de travail doit travailler à trouver des solutions sur les préoccupations émises, proposer des objectifs, des scénarios, des indicateurs ou des cibles.
  - b. S'il y a un impact sur la possibilité forestière, des simulations au BFEC seront demandées.
  - c. Le comité travaillera à trouver une solution optimale qu'ils pourront présenter en TGIRT
7. Suivis lors de TGIRT subséquente
  - a. Approbation des solutions proposées aux VOIC
8. Suivis post-TGIRT
  - a. Révision de la forme du VOIC (présentation et architecture)
  - b. Partage aux membres de la version finale du VOIC et de la version en suivi de modifications